

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
__**_**
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
__**_**
DIRECTION DES PÊCHES
__**_**
**PROJET DE GESTION INTEGRÉE DES PLANTES AQUATIQUES
PROLIFÉRANTES**
__**_**



**RAPPORT D'ACHEVEMENT DU
PROJET**

Unité de Coordination Nationale PGIPAP/Bénin

Avril 2012

I. INTRODUCTION

Aux fins de résoudre les problèmes posés par les végétaux aquatiques envahissants, à savoir : l'obstruction des voies de navigation, le blocage des activités de pêche, la destruction des récoltes, la baisse de la productivité des plans d'eau, etc., certains pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria ont très tôt initié des programmes de lutte manuelle et biologique contre les végétaux flottants envahissants. Mais les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des efforts fournis. Le caractère régional de l'envahissement a conduit le Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à adopter un projet multinational de lutte, dénommé Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques en Afrique de l'Ouest

Ce projet que la Banque Africaine de Développement a accepté de financer a 80%, impliqué 07 pays de la CEDEAO (Bénin, Ghana, Niger, Nigeria, Mali, Sénégal, Gambie), qui ont en commun certains plans d'eau, et auxquels s'est ajoutée la Mauritanie

Au Bénin, ce projet a été mis en œuvre de Décembre 2005 à Décembre 2011 sous la dénomination « Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes (PGIPAP) »

Le présent rapport relate les conditions de déroulement du Projet au Bénin, les résultats obtenus et les perspectives d'avenir.

1.1 Données de base du Projet

Les données essentielles du projet peuvent se résumer comme suit :

i. N° du prêt	: 2100150008643
ii. N° SAP	: P-Z1-AA0-080
III. Approbation prêt	: 22 Septembre 2004
iv. Signature accord de prêt	: 29 Septembre 2004
v. Mise en vigueur accord de prêt	: 28 Octobre 2005
vi. Coût du projet	: 1.7 million UC
- devises	: 0,89 million UC
- monnaie locale	: 0,86 million UC
- prêt FAD (Bénin)	: 1,24 million UC
- gouvernement	: 0,34 million UC
- don FAD (Bénin)	: 0,10 million UC

- gouvernement	: 0,07 million UC
vii. Date premier décaissement FAD	: 01 Juin 2007 UC
viii. Montant décaissé (UC)	: 0,455 million UC
ix. Solde prêt FAD (06/12/2007)	: 0,785 million UC (63,3%)
x. Durée du programme	: 60 mois
xi. Date de clôture	: 31 Décembre 2011
xii. Dernière mission de supervision 2011	: 02 au 17 Décembre
xiii. Organe d'exécution	: Direction des Pêches/MAEP

1.2 Objectifs du Projet

L'objectif sectoriel est la gestion durable des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau, afin de maximiser leur apport au développement social, économique et environnemental.

L'objectif du projet proposé est de contribuer à la maîtrise de la prolifération des végétaux aquatiques dans quatre réseaux fluviaux partagés de l'Afrique de l'Ouest et de réduire au minimum les effets résiduels de ces végétaux

1.3 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus au niveau national aux cours des cinq années que dure le projet sont :

- une réduction considérable de l'infestation ;
- la sensibilisation et la mobilisation de 19 000 à 38 000 personnes en faveur des activités de gestion de l'eau ;
- l'organisation de 50 comités villageois de lutte de 20 membres chacun ;
- le renforcement des capacités dans le cadre du suivi de l'évolution des végétaux aquatiques ;
- la formation de 300 agriculteurs à l'utilisation du compostage dans la zone du projet ;
- une production agricole de 275 tonnes sur 15 hectares enrichis au compost ;
- la formation de 05 techniciens de l'Unité de Coordination Nationale à l'Institut International d'Agriculture Tropicale ;

- la réhabilitation des abris grillagés existants et la construction de cinq nouveaux abris pour la lutte biologique ;
- la création de quatre étangs d'élevage d'insectes pour la production d'agents biologiques.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2.1 Description des composantes

Ce projet a été mis en œuvre à travers 03 composantes qui se présentent comme il suit :

Composante A : Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes

Ce volet consiste à maîtriser la prolifération des végétaux aquatiques en combinant les méthodes de lutte biologique et physique.

La méthode biologique consiste à faire reproduire les agents biologiques (insectes), à procéder à leurs lâchers dans les zones infestées des plans d'eau, et à suivre leur effet et degré d'efficacité.

Compte tenu du caractère spécialisé de la lutte biologique contre les végétaux aquatiques, un contrat a été conclu avec le centre de lutte biologique pour l'Afrique à l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA-Bénin) pour son appui technique. Cette activité a également fait intervenir la Direction de l'Agriculture (DAGRI) pour le suivi de l'élevage des insectes et leurs lâchers, avec la participation des communautés riveraines.

Quant à la lutte manuelle, 66 comités villageois composés chacun de 20 membres ont été organisés au niveau des localités infestées. Ils ont reçu une formation sur les méthodes éprouvées d'enlèvement des végétaux aquatiques, et des lots d'outils manuels simples tels que les machettes, les râteaux, les bottes, et les gants etc., ont été mis à leur disposition. Des pirogues ou barques motorisées leur ont été en outre fournies pour faciliter le ramassage des plantes.

Composante B : Renforcement des Capacités

Ce volet a permis :

- ✓ De sensibiliser et inciter les principales parties prenantes à une prise de conscience accrue des problèmes liés à la qualité de l'eau et à la lutte contre les plantes aquatiques ;
- ✓ D'assurer la formation des communautés sur l'introduction et l'utilisation à des fins économiques, des végétaux récoltés. Les communautés ont été formées en techniques de fabrication du compost en vue de son utilisation ;
- ✓ De renforcer les capacités de l'organe d'exécution par :
 - le renforcement des savoir-faire et des connaissances du personnel de l'UCN ;
 - l'équipement des laboratoires nécessaires ;
 - une meilleure communication entre les parties prenantes ;
- ✓ D'assurer la formation des comités de lutte dans la lutte manuelle contre les végétaux flottants ;
- ✓ De réaliser des posters de sensibilisation, des émissions radio, et un documentaire réalisé et diffusé sur les chaînes de télévision.

Composante C : Coordination du projet

2.2 Organe d'exécution

Une Unité de Coordination Nationale (UCN) composée comme suit a assuré la mise en œuvre du Projet:

- un coordonnateur ;
- un gestionnaire des ressources en eau ;
- un expert en faune aquatique ;
- un expert en flore aquatique ;
- un expert en lutte biologique ;
- un expert agronome ;
- un analyste financier et comptable.

Un Comité National de Pilotage (CNP) composé de structures issues de plusieurs ministères donne les orientations, et approuve les PTBA et rapports d'activités lors de ses sessions.

Le Centre de Coordination Régionale pour les Ressources en eau (RCUWR), sous l'égide de la CEDEAO, et qui a son siège au Burkina Faso, s'est chargée d'assurer la coordination globale des activités du Projet. Et de la gestion du don FAD

Deux sessions sous-régionales impliquant les 08 pays concernés par le projet, ont été organisées par cette structure

2.3 Respect des calendriers

Les calendriers prévisionnels n'ont pas été globalement respectés : L'entrée en vigueur du projet a connu un retard de 12 mois,

Les activités prévues pour être financées sur le don FAD n'auront pratiquement pas été exécutées, en raison de la non opérationnalité de l'Unité de Coordination Régionale.

Ces différentes situations ont eu des impacts négatifs dans la mise en œuvre du projet.

2.4 Qualité des constructions et des travaux

De façon générale, les infrastructures réalisées sont de très bonne qualité et sont conformes aux spécifications du cahier des charges.

2.5 Performance des prestataires

Les prestataires recrutés dans le cadre du projet ont pour la plupart effectué un travail qui n'a souffert d'aucune insuffisance significative.

2.6 Supervision du bailleur:

La supervision du projet par la BAD a été régulièrement réalisée et a abouti à des recommandations pertinentes. Elle a également permis d'accompagner l'équipe du projet dans ses choix stratégiques et ses orientations opérationnelles pour plus de performance.

En moyenne 02 missions de supervisions de la Banque ont été effectuées chaque année, soit une dizaine de mission sur la durée du projet

2.7 Supervision de l'emprunteur:

Le Comité National de Pilotage institué par le Ministère de tutelle et qui comprend des structures de plusieurs autres ministères a régulièrement tenu ses sessions ; plusieurs activités du projet ont été parrainées par le Directeur de la programmation et de la prospective du ministère de tutelle.

2.8 Mesures de sauvegarde:

Les mesures de sauvegarde, à savoir les différentes procédures de la BAD et celles des marchés publics ont été pour l'essentiel respectées aussi bien par l'emprunteur que par la Banque.

III. EXECUTION DES ACTIVITES/EXECUTION FINANCIERE

La plupart des activités prévues ont été réalisées soit entièrement ou partiellement, en dehors de certaines activités dont le financement relevait de l'Unité de Coordination Régionale qui avait quelques problèmes de fonctionnement.

De manière générale les résultats obtenus et le taux d'exécution globale des activités se situe à environ 80%, pour une exécution financière globale de plus de 70%

(Voir le détail dans les tableaux 1 à 6 en annexe)

IV. EVALUATION/RENDEMENT DU PROJET

La note globale obtenue par le projet suite à la mission d'achèvement organisée par le bailleur est 03 sur 04.

Les principales leçons à tirer de cette évaluation peuvent se résumer comme suit :

- La volonté politique manifeste des autorités à accompagner les actions du projet;
- L'adhésion massive des populations, notamment les femmes, motivées par l'approche développée par le PGIPAP.
- Une bonne maîtrise de la démarche du projet par l'équipe et ses partenaires.
- Les difficultés de gestion des plantes aquatiques de part leur système de développement rapide.
- L'efficacité du compost comme engrais sur les cultures encourage les populations à poursuivre la lutte contre les plantes aquatiques proliférantes.
- Des résultats scientifiques pertinents pourraient découler du projet.
- La carte d'infestation des cours d'eau est disponible et il devrait avoir un plan de gestion par plan d'eau;

- La durée du projet n'a pas permis de couvrir convenablement tous les plans d'eau infestés identifiés;
- L'équipement mis à disposition est insuffisant même si une innovation est en cours au Bénin avec un outil motorisé pour la récolte des plantes aquatiques avec l'appui de la technologie locale.
- La concertation des acteurs dans la gestion d'un programme régional aurait permis de trouver des solutions aux difficultés rencontrées par l'unité de coordination régionale.
- L'engagement des autorités locales dans la mise en oeuvre et la consolidation des acquis du projet.
- L'efficacité de la banque a été approuvée avec celle de l'emprunteur qui a honoré tous ses engagements,.
- L'ensemble des acteurs rencontré souhaite la poursuite le projet pour une seconde phase.

V. DIFFICULTES/PROBLEMES

D'une manière générale, les difficultés rencontrées au cours de l'exécution du projet se résument à :

- Lourdeur des procédures de passation des marchés
- Lourdeur des procédures de décaissement des fonds
- Le temps souvent trop long pour l'émission des avis de non objection par la BAD
- Le non fonctionnement de l'Unité de Coordination Régionale sise à Ouagadougou au Burkina-Faso

A la fin du projet, plusieurs problèmes engendrés par ces différentes difficultés sont restés en suspens ; il s'agit des dossiers suivants :

1. FMB Groupe

La société FMB GROUPE a été sélectionnée pour concevoir et fabriquer trois (03) unités de ramasseuses de la jacinthe d'eau en vue de la réalisation de la lutte semi mécanique. Le bon de commande n° 008-2011 a été signé le 07/06/2011 et le délai d'exécution est de 45 jours. La société FMB GROUPE a conçu et réalisé le premier

modèle de ramasseuse et a demandé au PGIPAP la mise à disposition de pirogues et de moteurs adaptés pour finaliser sa fabrication et procéder à l'expérimentation de l'outil. Mais, le Projet n'a pas pu lui fournir les pirogues et les moteurs parce que le Dossier d'Appel d'Offres correspondant envoyé à la Banque depuis octobre 2010 n'a pas pu aboutir avant le 31 décembre 2011.

2. Organisation Non Gouvernementale

12 ONG ont été recrutées pour sensibiliser les populations riveraines et les amener à faire un ramassage intensif des végétaux aquatiques proliférantes pendant la période de crue (novembre 2011 à janvier 2012). Leurs bons de commande ont été signés courant Octobre/ Novembre 2011, pour un délai d'exécution de 03 mois...Les prestations n'étant pas achevées avant la date de clôture du 31 Décembre 2011, ces ONG, n'ont pu être payées, bien que les fonds prévus à cet effet soient restés disponibles dans le compte du Projet

3. MGM Compagnie

La société MGM COMPAGNIE a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'acquisition de 10 barques en fibres de verre FRP, de 10 moteurs hors bord et accessoires au profit du PGIPAP. La date d'approbation du contrat est le 22 août 2011 et le délai d'exécution du marché est de 105 jours à compter de cette date. Le fournisseur devra donc livrer les barques et moteurs hors bord au plus tard le 05 décembre 2011. Mais ce matériel n'a été livré que le 12 janvier 2012, Ainsi, la demande de paiement direct qui devrait être adressée à la Banque Africaine de Développement (BAD) avant le 31 décembre 2011 n'a pas pu être envoyée car les pièces constitutives du dossier comportent entre autres, le P.V. de réception et la lettre de demande de paiement

4. Cabinet Z-CONSULT

Le CABINET D'ETUDES Z-CONSULT a été recruté pour la rédaction du manuel de procédures administratives, financières et comptable, la fourniture de logiciel comptable et la mise en place du système comptable. Ce cabinet n'a pas pu être payé en totalité à ce jour en raison de l'indisponibilité en son temps, des ressources de la contrepartie qui devraient financer cette prestation dont le montant hors taxes et hors douane s'élève à 6 170 000 F CFA desquels 2 800 000 F CFA correspondant au coût du logiciel ont été déjà payés en 2010. Dans le souci d'éviter les impayés à

la clôture du Projet, la correspondance n°0211/MAEP/DP/PGIPAP/SA du 19 décembre 2011 a été adressée à la Banque Africaine de Développement (BAD) pour autoriser le décaissement du solde de ces honoraires qui s'élève à 3 370 000 F CFA sur le fonds de roulement des ressources du Prêt FAD. Cette lettre est restée sans suite jusqu'à ce jour.

5. Cabinet SIEGA

Les audits des comptes des exercices 2007 et 2008 ont été réalisés par le Cabinet SIEGA et les rapports ont été jugés acceptables par la banque. Cependant, le cabinet n'a pas pu être payé à ce jour en raison de l'indisponibilité en son temps, des ressources de la contrepartie qui devraient financer cette prestation dont le montant hors taxes et hors douane est de 11 070 000 F CFA.

Conformément aux recommandations de la mission de supervision du 03 au 16 décembre 2011 et pour éviter les impayés à la clôture du Projet, la correspondance n°0212/MAEP/DP/PGIPAP/SA du 19 décembre 2011 a été adressée à la Banque Africaine de Développement (BAD) pour autoriser le décaissement de ces honoraires sur les ressources du Prêt FAD, étant donné que les audits qui ont suivi ont été imputés sur les ressources du Prêt. Cette lettre est restée sans suite jusqu'à ce jour.

VI. PERSPECTIVES

Le problème de l'invasion des plans d'eau de la sous région par les plantes aquatiques proliférantes reste un fléau contre lequel des efforts de lutte soutenus sont encore nécessaires.

Des ateliers nationaux de réflexion sur le mécanisme de pérennisation des acquis du PGIPAP ont recommandé que le projet étudie les voies et moyens pouvant permettre de passer le relai de la gestion de ces plantes aux communes.

En outre, la grande satisfaction des uns et des autres, quant l'exécution du Projet dans tous les pays de la sous région impliqués, permet aujourd'hui d'envisager la mise en œuvre d'une deuxième phase de ce projet, dont la demande de financement sera une fois de plus soumise au Conseil d'Administration de la BAD en Juin 2012.

ANNEXE 1 SITUATION FINANCIERE DU PGIPAP A LA FIN DU PROJET

I FONDS RECUS	F CFA
DRF N° 1	36 864 075
DRF N° 2	66 189 069
DRF N° 3	41 271 687
DRF N° 4	62 438 702
DRF N° 5	102 897 000
DRF N° 6	195 261 400
TOTAL A	504 921 933
Dépense totale au 28 février 2012	447 657 335
Solde dans nos livres :	57 264 598

II DEMANDE DE PAIEMENT DIRECT	F CFA
EN 2010	
N° 1 au profit de CFAO MOTORS	79 840 000
N° 2 au profit de COMOVEP	50 360 000
TOTAL B	635 121 933

RECAPITULATIF SUR PRÊT (I + II) :	F CFA
FONDS RECUS	504 921 933
DEMANDE DE PAIEMENT DIRECT	130 200 000
Reste à la BAD au 29/02/2012	635 121 933
- Audit 2011 à payer	4 536 000
- Reliquat à la BAD	630 585 933
II - SITUATION SUR LE DON :	
Prévision	100 000 UC
Participation à la réunion de la coordination régionale au Burkina-Faso en 2007	?
Formation de 5 Experts à l'IITA en 2007	?
Participation à la réunion de la coordination régionale au Mali en 2009	?
Formation de 30 producteurs au SONGHAÏ en 2011	?
TOTAL C	?

ANNEXE 2 : SITUATION DE LA CONTRE PARTIE BENINOISE

Années	Prévision	Libéré	Dépensé	Solde	Taux %
2005	50 000 000	50 000 000	35 247 945	14 752 055	70,50
2006	100 000 000	100 000 000	60 741 874	39 258 126	60,74
2007	100 000 000	100 000 000	96 193 182	3 806 818	96,19
2008	100 000 000	60 000 000	42 554 108	17 445 892	70,92
2009	100 000 000	60 000 000	32 820 833	27 179 167	54,70
2010	79 766 000	20 000 000	11 290 951	8 709 049	56,45
2011	42 000 000	42 000 000	40 760 818	1 239 182	97,05
TOTAUX	571 766 000	432 000 000	319 609 711	112 390 289	73,98

ANNEXE 3 : SITUATION DU COMPTE SPECIAL BOA

Solde au 1° janvier 2011	464 590
Virement reçu de la CAA	298 158 400
Autres ress. (Intérêts créditeurs)	346 505
TOTAL:	298 969 495
Dépenses au 31/12/2011	219 597 627
Solde dans nos livres:	79 371 868
Paiements effectués en 2012	-34 622 600
Chèques émis non touchés au 31/12/2011	12 445 800
Solde au 29 février 2012	57 95 068

ANNEXE 4 : EXECUTION FINANCIERE GLOBALE PAR BAILLEUR

BAILLEUR DE FONDS	PRET FAD	DON FAD	GVT	TOTAL
LIBELLE				
MONTANT DU FINANCEMENT*	920 466 570	85 000 000	379 835 740	1 385 302 310
MONTANT DECAISSE AU 31 DECEMBRE 2011	635 121 933	0**	340 754 711	975 876 644
SOLDE NON DECAISSE	285 344 637	0	39 081 029	409 425 666
POURCENTAGE DECAISSE	69,00	0,00	89,71	70,45
POURCENTAGE NON DECAISSE	31,00	100,00	10,29	29,55

ANNEXE 5 : Résultats obtenus

Pays	Benin
Superficie désinfectées (Ha)	7500
Production de compost (Tonnes)	935
Superficies enrichis en compost (Ha)	128
Nb des personnes sensibilisés	20.984
Nb d'Agriculteurs formés au compostage	30
Nb Comités villageois organisés	66
Nbre agents biologiques lâchés	20000
Nbre d'organismes de faune aquatique collectés	
Nb d'espèces végétales collectées	146
Nb station d'élevage d'agents biologiques	02
Nb d'unité de production d'agents biologiques	27
Nb cadres formés en lutte biologique	06
Réalisation d'un film documentaire	1
Nb de posters	1000
Nb de dépliants (prospectus)	2000
Nb de plaquettes sur stratégie de lutte	1000
Nb de bénéficiaires initiés à l'artisanat	598
Nb Barques /pirogues	26/16
Nb moteurs hors bord	26
Parcelle pilote d'utilisation de compost	6
Nb Puits pour le maraîchage	2
Nb de lot d'outils de ramassage	66
Nb de boîtes à pharmacie	54
Quantité de vivres mise en place pour appui aux comités de lutte (Tonne)	118

ANNEXE_6 ACTIVITES/RESULTATS

Composantes	Activités réalisées	Taux de réalisation	Observations
Composante : Gestion intégrée			79,7
R 1 Les plans d'eau infestés sont connus/la zone d'intervention du projet est identifiée			
1.1 Poursuivre le recensement des plans d'eau infestés et réactualiser la carte d'infestation	- Carte réalisée - rapport final validé	100 %	
1.2 Poursuivre l'inventaire de la faune et de la flore aquatiques de la zone du projet	- Mission exécutée - Rapport final validé	100 %	Les 3 inventaires prévus ont été réalisés
1.3 Définir la stratégie de lutte par plan d'eau	- Mission exécutée - Stratégie élaborée	100%	Rapport validé
1.4 Réaliser une enquête socio-économique de la zone d'intervention du projet	Enquête exécutée	100%	
R2 la lutte intégrée contre les adventices proliférantes mis en œuvre			
2.1 Acquérir le matériel de lutte : - Barques et moteurs hors bord : - Outils d'enlèvement : - Vivres pour appui aux ramassages	- Barques motorisées réceptionnées - Matériels réceptionnés - 02 lots de vivres réceptionnés et mis en	100 % 100% 100%	

<ul style="list-style-type: none"> - Barques et moteurs complémentaires (2^{ème} lot) - Barques et moteurs complémentaires (3^{ème} lot) - Outils d'enlèvement complémentaires (2^{ème} lot) - Vivres pour appui au ramassage (lot 2009 et 2010) - Vivres pour appui au ramassage (lot 2011) 	<p>place (2007 et 2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel réceptionné (10 barques et 10 moteurs) - DAO élaboré Projet contrat avec fournisseur soumis à la BAD - Vivres réceptionnés - Vivres réceptionnés 	<p>100%</p> <p>10%</p> <p>30%</p> <p>75%</p> <p>40%</p>	<p>DAO resté sans suite à la BAD</p> <p>Projet de contrat resté sans suite à la BAD</p> <p>Toute la quantité prévue n'a pas pu être réceptionnée</p> <p>1070 sacs réceptionnés sur 2400 sacs prévus</p>
<p>2.2 Acquérir des boîtes à pharmacie (trousses de premier secours)</p>	<p>- Boîtes réceptionnées et mises en place</p>	<p>100%</p>	
<p>2.3 Mettre en œuvre les différentes méthodes de lutte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutte biologique : - Lutte manuelle : - Acquérir équipements spécifiques pour la lutte mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> - 20.000 agents biologiques lâchés -Organisation ramassage de la jacinthe par les comités - Conception de 03 râteaux géants 	<p>100%</p> <p>60%</p> <p>60%</p>	<p>Les barques et moteurs devant servir à cet effet restent à acquérir</p>

Composante 2 : Renforcement des capacités			71,4
R.3 Les capacités des différents acteurs sont renforcées			
3.1 Assurer la formation des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Formation des experts en lutte biologique - Formation des bénéficiaires sur le compostage au centre SONGHAI - Formation de 150 producteurs sur l'utilisation du compost dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation réalisée - Formation réalisée - Contrat de formation élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> 100% 100% 20% 	UCR en charge du dossier n'a jamais réagi
3.2 Réaliser les travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures	- Travaux entièrement réalisés	100%	
3.3 Equiper les laboratoires de production d'agents biologiques	- Fournisseur sélectionné	30 %	UCR en charge du dossier n'a pas donné de suite
3.4 organiser des visites d'échanges d'expériences pour les bénéficiaires	- Visites réalisées	75%	03 visites réalisées sur 04 prévues
3.5 Acquérir des ouvrages techniques et scientifiques	- Acquisition d'une partie des ouvrages	25 %	
3.6 Faire installer les parcelles pilotes de culture à base de compost	- Parcelles mises en place	67% %	- 06 parcelles installées sur 09

3.7 Promouvoir d'autres AGR à partir de la jacinthe	- Formation à la fabrication d'objets d'arts - Forage de 02 puits en appui aux maraîchers	80%	
3.8 Organiser la sensibilisation des communautés riveraines et la mise en place des comités villageois	- Entièrement réalisée ; 66 comités mis en place	100 %	
3.9 Organiser une campagne de sensibilisation multimédia (posters, logos, autocollants, émissions radio télé)	- Logo, posters et dépliants réalisés - réalisation d'un documentaire audio-visuel - Edition de plaquettes sur la stratégie de lutte par plan d'eau	80 %	
3.10 Organiser des voyages d'étude pour le personnel de l'UCN	- Voyage effectué pour 02 experts au Mali et 02 autres au Sénégal	80%	- Un dernier voyage non effectué
Composante : Coordination du Projet			94%
R.4 Le bon fonctionnement des composantes du Projet est assuré			
4.1 Assurer le fonctionnement du projet	Un bon fonctionnement du projet est assuré	80%	
4.2 Organiser des ateliers d'élaboration du PTBA	Ateliers réalisés	100%	
4.3 Organiser des ateliers de validation du bilan et du PTBA par les bénéficiaires	Ateliers réalisés	100%	
4.4 Organiser des sessions du comité national de pilotage	Sessions réalisées	100%	

4.5 Organiser des séminaires de sensibilisation des décideurs et autres parties prenantes sur la qualité de l'eau	Séminaires organisés	100%	
4.6 Equiper le projet (acquisition de motos, de micro ordinateurs et autres équipements)	Equipements réalisés	100%	
4.7 Mettre en œuvre la gestion rationnelle du projet	Activité permanente en cours	80%	
4.8 Elaborer les rapports trimestriels et annuels du projet	Tous les rapports trimestriels et annuels élaborés	100%	
4.9 Faire réaliser les audits des comptes du projet	05 audit réalisés et rapports validés	80%	Audit 2011 en préparation
4.10 Participer à la réunion du comité régional de pilotage	Participation à 02 réunions	100%	02 réunions organisées par UCR en 2007 et en 2009
Taux d'exécution physique globale à la fin du projet : 79,3 %			
Taux d'exécution financière globale à la fin du projet : 70,45%			